

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

Décision du 1^{er} décembre 2009 modifiant la décision du 29 mai 2009 portant nomination des membres du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

NOR : DEVU0928403S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des ressources humaines,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires, notamment l'article 11, alinéa 2 ;
Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 portant création de comités techniques paritaires au sein des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 modifié fixant au 3 février 2009 la date de la consultation du personnel organisée afin de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à certains comités techniques paritaires et notamment au comité technique paritaire central de l'administration centrale placé auprès du directeur des ressources humaines ;
Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
Vu les résultats de la consultation des personnels du 3 février 2009 ;
Vu la décision du 29 mai 2009 portant nomination des membres du comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommé en qualité de représentant de l'administration suppléant au comité technique paritaire spécial de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature : M. Paul DELDUC, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et forêts, en remplacement de M. Patrice BLANCHET, ingénieur général du génie rural, des eaux et forêts.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2009.

La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER